

PROCES- VERBAL CONSEIL D'ECOLE.
Année scolaire 2024- 2025.

INFORMATIONS ECOLE.

Nom de l'école : La Ferme de Monsieur

Adresse : Allée Robert de Dreux

Téléphone : 01 45 98 98 42

Courriel : ce.0941894y@ac-creteil.fr

Collège de secteur : Simone Veil

INFORMATIONS CONSEIL D'ECOLE.

Conseil d'école du 15 octobre 2024 de 18h00 à 20h00

PARTICIPANTS CONSEIL ECOLE.

Membres de droit présents.	Membres de droit absents.	Personne(s) invitée(s).
<p>Éducation nationale :</p> <p>Mme Stéphanie Darchis classe 2 MS-GS Mme Sabine Coste classe 3 GS Mme Karine Réautey classe 4 PS-MS Mme Angeline Naud classe 5 PS-GS Mme Liliane Andlauer classe 6 PS et direction d'école Mme Mélodie Stal classe 7 PS-MS</p> <p>Représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école :</p> <p>Mr Gomes de Carvalho Mr Morainville Mme Dinis Ramos Mme Masiero Mme Loric Mme Grimbert Mr Mazabrard</p> <p>Représentants de la mairie :</p> <p>Mme Cordoeiro, directrice Service enfance jeunesse population</p>	<p>Education Nationale :</p> <p>Mme Soares, enseignante de la classe 1</p> <p>Représentants de la mairie :</p> <p>Mme Saunier, maire adjointe en charge de l'enfance et de l'éducation.</p>	<p>Mme Cécile Darche, directrice du périscolaire de la maternelle Mme Aline Villar, Atsem</p>

PROCES-VERBAL CONSEIL ECOLE.

1 – Données scolaires 2024

Rentrée :

Bilan de cette rentrée :

La rentrée 2024 s'est déroulée sans problème. La rentrée des Petites sections a été échelonnée sur la matinée. Les élèves sont arrivés par petits groupes de 6, accompagnés de leurs parents qui pouvaient rester un moment dans la classe. Chaque groupe avait un horaire d'arrivée et de départ qui avait été communiqué en amont aux parents par mail.

Les parents des Moyens et des Grands ont pu également bénéficier d'un petit moment avec les enfants dans les classes. Les jours qui ont suivi, les parents des Moyens et des Grands ont accompagné leurs enfants jusqu'aux portes extérieures des classes afin que les enfants se familiarisent avec les nouveaux espaces. A partir du lundi 16 septembre, les Moyens et les Grands ont commencé à se rendre seuls dans les classes et actuellement tout se passe bien.

Jusqu'à présent, les parents des Petites Sections continuent à accompagner leurs enfants jusqu'à la porte extérieure de la classe. Ce dispositif sera maintenu quelques temps après les vacances d'Automne.

Structure pédagogique et effectifs à ce jour.

Il y a actuellement 173 élèves
58PS 52MS 63 GS

Répartis comme suit :

PS – 26
PS/MS – 11/15 soit 26
PS/MS – 10/14 soit 24
PS/GS – 11/13 soit 24
MS/GS – 12/13 soit 25
MS/GS – 11/13 soit 24
GS – 24

Les personnels de l'éducation nationale :

L'équipe enseignante est composée en grande partie des mêmes enseignantes que l'année dernière : Mmes Darchis, Coste, Réautey, Naud et Andlauer qui sont sur l'école à titre définitif.

Nous accueillons cette année 3 nouvelles enseignantes : Mme Soares, enseignante nommée à titre définitif, Mme Stal enseignante nommée à titre provisoire ; et Mme Pasquet qui assure la décharge de direction et qui est une étudiante alternante.

Nous sommes heureuses que l'équipe se stabilise petit à petit de façon pérenne car cela facilite grandement la réalisation et le suivi de projets sur l'ensemble du cycle.

Médecine scolaire :

Nous avons la même infirmière scolaire depuis plusieurs années : Mme Roussel. Mais il n'y a plus de médecin scolaire pour chapeauter notre école depuis plusieurs années également. Les nouveaux PAI et les renouvellements des PAI sont signés par l'un des médecins de l'Inspection Académique.

AESH :

Nous avons une AESH, Mme Angélique Dumont qui travaille auprès d'un des nos élèves de Grande Section dans la classe de Mme Coste. Mme Angélique Dumont était déjà là l'année dernière en accompagnement de cet élève.

Nous n'avons qu'un élève notifié MDPH cette année. Et, pour l'instant, nous n'avons pas fait de nouvelle demande de notification.

Enseignante référente (ERSEH) :

Notre enseignante référente est la même que l'année dernière : Anne Colmant.

Pour rappel, l'ERSEH est la personne en charge des suivis des élèves en situation de handicap, elle assure les liaisons entre les familles, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'école, les AESH et tous les partenaires accompagnant les enfants notifiés.

RASED :

Nous accueillons cette année une nouvelle psychologue de l'éducation nationale : Mme Dussi. Afin de faciliter la transition, Mme Angenard, notre ancienne psychologue scolaire, et Mme Dussi sont intervenues en binôme au cours de la première période.

Les coordonnées de Mme Dussi seront communiquées aux familles après les vacances d'automne.

Pour rappel, les familles qui en ressentiraient le besoin peuvent prendre contact avec le psychologue sans passer par les enseignants. Quant à l'équipe enseignante elle doit demander l'accord écrit des parents pour que leur enfant soit reçu par le psychologue scolaire. La psychologue scolaire est présente lors des équipes éducatives, lors des équipes de suivi et lors des conseils de cycle. Elle peut venir ponctuellement pour observer une classe et/ou conseiller un enseignant.

Pour notre secteur, le psychologue est malheureusement le seul représentant du RASED.

Personnel municipal :

L'équipe des ATSEM n'a pas changé : elle est composée de six personnes pour 7 classes. Cette année, Mme Aline Villar et Mme Sylvie Champion accompagnent les Moyens et les Grands de 3 classes : Mme Soares, Mme Darchis et Mme Coste (classes 1, 2 et 3).

Mme Séverine Tavano, Mme Roselyne Maury, Mme Aouatif El Filali et Mme Isabel Vaz accompagnent des classes avec des petites sections (classes 4, 5, 6 et 7).

Comme les années précédentes, le conseil des maîtres a choisi de maintenir une ATSEM à temps complet sur les classes où il y a des PS.

2 - Vie scolaire :

Elections des représentants des parents d'élèves.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu cette année le vendredi 11 octobre 2024. Le vote s'est déroulé exclusivement par correspondance. Il y a eu un taux record de participation de 75,54 (75,54% l'an dernier et 68,37% l'année précédente). Lors des réunions de rentrée, il avait bien été expliqué aux familles qu'il était important de participer au scrutin car même s'il n'y a qu'une liste, le taux de participation et donc de représentativité est important.

Le conseil d'école vote à l'unanimité que les prochaines élections auront lieu par correspondance uniquement.

Aménagement du temps scolaire pour les Petites Sections.

L'école étant obligatoire dès trois ans, il est rappelé aux parents d'élèves de petite section qu'ils doivent demander un aménagement de l'obligation d'assiduité s'ils souhaitent que leur enfant ne soit pas présent l'après-midi.

Cette année, seuls 3 élèves bénéficient d'un aménagement partiel et ne reviennent pas 2 après-midi par semaine.

Les élèves qui font la sieste à la maison, reviennent à l'école à 14h45 au moment du réveil échelonné des enfants du dortoir, pour suivre les activités de l'après-midi.

Règlement intérieur.

Il y a des modifications au règlement intérieur ; Mme Andlauer procède à une lecture du règlement. Le règlement est voté par le conseil d'école.

Aménagement spatial de l'école :

Suite à la fermeture de la huitième classe, le périscolaire a récupéré la salle 8. Nous continuons à partager la salle 3.

Activités Pédagogiques Complémentaires

Cette année, les APC ont lieu le lundi et le mardi de 11h25 à 11h55 pour toutes les classes. Elles concernent les élèves de Moyenne et Grande Section en priorité. Cette année les APC permettront de travailler les mathématiques et notamment la résolution de problèmes qui est un item moins bien réussi aux évaluations nationales CP par nos élèves.

Projet d'école

De l'auto-évaluation de l'an passé, ont été dégagés, des points à améliorer. Ces points servent d'indicateur à l'élaboration de notre nouveau projet d'école.

- Développer la liaison GS-CP.
- Développer la collaboration entre la maternelle et l'élémentaire, mise à mal par la distance entre les

deux écoles.

- Développer les partenariats avec la mairie sur des projets communs (ex : éco-citoyenneté).
- Continuer de développer la collaboration avec les parents dans le cadre de la co-éducation.
- Réfléchir à la transition entre les temps de classes et les temps d'accueil, sources de stress chez l'enfant.
- Réfléchir avec les familles sur les actions à mener concernant le nombre d'enfants avec des déficits d'attention et des troubles du comportement dus aux écrans.

En attendant la rédaction finale du nouveau projet d'école, nous poursuivrons les actions mises en place dans le cadre du projet d'école antérieur et qui figureront sans doute encore dans le nouveau projet d'école :

- Reprise de la **ludothèque « mathématiques »** qui fonctionne comme la bibliothèque avec un créneau hebdomadaire par classe
- Application de la **programmation d'acquisition lexicale** commune à l'école sur trois années de maternelle (trois thèmes : vêtements, animaux, objets du quotidien)
- Reprise de la **chorale d'école**. Cette année, nous avons choisi le répertoire de Pierre Lozère.
- **Le parcours culturel** est maintenu et poursuivi afin de favoriser une culture ambitieuse commune (artistes peintres et sculpteurs, œuvres littéraires et ballet dans le cadre de notre projet « danse » avec Mme Rech Leroux intervenante et professeure de danse classique au conservatoire). Cette année les artistes étudiés seront **David Ferreira, Victor Vasarely, Marc Allente**. Dans le cadre du parcours littéraire, les œuvres étudiées seront :
PS : Boucle d'Or et les 3 ours, Les 3 petits cochons, La moufle.
MS et GS : Ansel et Gretel, Le vilain petit canard, le loup et les sept chevreux .
Et le ballet étudié sera **La Belle au bois dormant**.
- Elaboration d'un **règlement intérieur des élèves**, en partenariat avec le périscolaire.
- **Maintien des jeux de cour** permettant des échanges plus calmes et la collaboration entre les enfants.
- **Journée de la laïcité** : lundi 9 décembre 2024.
- Elaboration du **prix littéraire autour du thème du harcèlement** et vote démocratique (travail sur le vote). **Semaines du 10 et 17 mars 2025. Vote le vendredi 21 mars.**

Dans le cadre du nouveau projet d'école, nous poursuivrons la coéducation, école/famille. Ainsi, il y aura :

- une **rencontre individuelle autour des carnets de réussites**. L'échange oral est important et nous aurons ainsi l'occasion de constater ensemble les progrès, faire un bilan, encourager les élèves et définir des objectifs communs à atteindre. Cette rencontre individuelle autour des carnets de réussite aura lieu au cours **des semaines du : 3 et du 10 février 2025**.
- **la Fête du jeu**. Elle aura lieu à deux reprises cette année : **la semaine du 27 janvier 2025 et la semaine du 7 avril 2025**. Pour rappel, le principe de la Fête du jeu : les parents apportent des jeux de société de la maison et viennent jouer avec des petits groupes d'élèves à des jeux que les élèves ne connaissent pas car ils n'appartiennent pas à l'école.
- **les blogs de classe**. Initiés en 2021, ils sont reconduits sur le site Toutemonannée.com (site validé par le ministère). Ainsi les parents peuvent prendre connaissance des activités qui sont faites régulièrement dans les classes mais ne laissent pas nécessairement de trace écrite dans les cahiers de vie (manipulation, motricité etc...). Nous réitérons l'expérience cette année puisque nous avons obtenu

toutes les autorisations parentales nécessaires.

Festivités :

Fête de Noël : Une fête « chantante » et « dansante » ainsi qu'un goûter seront organisés avant les vacances de Noël, rassemblant tous les élèves de l'école. Elle aura lieu le **lundi 16 décembre 2024**.

Les représentants des parents d'élèves avaient participé à l'animation de la fête l'année dernière et sont à nouveau les bienvenus.

La fête de fin d'année aura lieu le **vendredi 20 juin 2025**. Les retours des parents d'élèves sur le spectacle présenté par les enfants en juin dernier ont été extrêmement positifs. Comme cette année, une représentation de danse suivie d'une prestation de la chorale d'école aura lieu, afin de partager avec les familles le travail effectué par les enfants tout au long de l'année dans le cadre du parcours culturel et artistique.

Les parents d'élèves organiseront une fête après le spectacle. Les enseignants les aideront.

Les parents d'élèves demandent si une sonorisation plus performante peut être envisagée. La mairie répond que l'école peut demander la sono de la commune ainsi que le régisseur.

Les parents quant à eux feront une demande pour des barnums et un réfrigérateur.

Concernant la demande d'estrade, la mairie explique que l'estrade est utilisée le lendemain pour la fête de la musique, il ne sera pas possible de l'installer la veille à l'école.

3 - Santé

Les PAI s'adressent aux enfants qui ont des maladies chroniques nécessitant par exemple une prise de médicaments régulière ou ponctuelle. Les demandes sont à envoyer au secrétariat médico-scolaire à Boissy Saint Léger. Il a été rappelé lors des réunions de début d'année qu'aucun médicament ne peut être administré aux élèves en dehors du cadre d'un PAI.

A ce jour, seuls deux PAI ont été finalisés car de nombreux dossiers étaient incomplets.

Les dépistages infirmiers:

- les Moyens bénéficient d'une visite de la PMI.
- les Grands bénéficient d'une visite de l'infirmière scolaire.

Les dates n'ont pas encore été définies.

4 - Sécurité :

Le premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le lundi 19 septembre 2024, il s'est bien déroulé (personnels et élèves étaient prévenus). L'ensemble des élèves et des personnels a évacué en 2'33". Mme Andlauer souligne que les plans d'évacuation incendie affichés dans l'école ne sont plus à jour suite à la permutation de la salle 6 avec le dortoir 2. Cela avait déjà été signalé en conseil d'école l'année dernière mais le plan n'a pas encore été mis à jour.

Un exercice PPMS attentat intrusion a eu lieu le jeudi 10 octobre 2024.

Pour rappel, le PPMS AI consiste soit à se cacher soit à fuir en cas d'attentat ou d'intrusion. Le scénario de fuite est rarement envisagé dans les exercices faits à l'école. Le scénario de « se cacher » consiste à s'enfermer dans une salle, barricader les portes, se cacher sous les tables et maintenir le silence le plus longtemps possible.

Les exercices sont toujours présentés aux enfants comme des jeux de « cache-cache » afin d'éviter les angoisses inutiles ; l'objectif étant d'acquiescer les bons réflexes. Tout s'est bien déroulé dans l'ensemble.

Néanmoins, l'exercice a soulevé quelques points à améliorer :

- **Occlusion de la fenêtre entre les salles 4 et 5** : les enseignantes occluseront la fenêtre de chaque côté de la porte.
- La porte de la salle 2 n'a pas pu se fermer car le verrou est grippé. Une demande est faite à la mairie pour **vérifier les verrous des salles à chaque période de vacances scolaires**.
- **Rajouter une sirène à proximité de la salle 7** pour une meilleure audibilité de l'alerte
- **Penser à réarmer les boîtiers d'alerte à chaque fois que l'on déclenche**. En effet, il avait été décidé de maintenir l'alarme enclenchée tout au long du confinement en cas de réelle intrusion car l'alarme couvre les bruits des élèves et complique la communication entre intrus dans les couloirs. Cette directive a bien été appliquée par l'équipe mais certaines n'ont pas pu déclencher une seconde fois l'alarme car leur boîtier n'avait pas été réarmé. Chaque salle possède une clé de réarmement.

A noter :

- Il est soulevé par le Conseil des Maîtres qu'**il serait souhaitable que l'alarme soit reliée à l'extérieur** (au commissariat ou à la mairie). La mairie explique que cette possibilité pourra être envisagée en même temps que les travaux d'extension de l'école. Une réflexion est en cours pour une modification ou une amélioration du système
- Il est soulevé par le Conseil des Maîtres la question suivante : Si les élèves sont dans la cour au moment de l'alerte, entendront-ils l'alerte. **Ne serait-il pas souhaitable de mettre une sirène à l'extérieur, dans la cour ?**
- **L'alarme ne distingue pas s'il faut se cacher ou fuir.**

En cas de réelle menace, lorsque l'alarme sera déclenchée, le réflexe sera de se confiner. Mais ensuite chaque enseignante devra juger seule s'il convient de rester confiner ou s'il convient au contraire de fuir.

Un exercice PPMS risques majeurs aura lieu au cours de la prochaine période.

Pour rappel, le PPMS Risques Majeurs est le PPMS qui est déclenché en cas de risques naturels comme une tempête par exemple.

Il s'agit alors de se regrouper dans un lieu où l'on est le plus à l'abri possible, loin des fenêtres. Le lieu de mise en sûreté se trouve devant la salle de repos du périscolaire et dans les couloirs adjacents des classes 1, 2 et 3. Les élèves sont à l'abri et ont accès à des toilettes.

Cette année l'école en collaboration avec la municipalité doit mettre en place **un PPMS unifié** qui comporte à la fois le PPMS Attentat intrusion et le PPMS Risques Majeurs. Mme Andlauer a complété en partie le document qui a été adressé à la circonscription de Marolles en Brie. Mais :

- **Le PPMS UNIFIÉ est actualisé pour ce qui concerne la partie « école »**. La partie « mairie » n'est pas encore actualisée par les services de la mairie. Une réunion a eu lieu vendredi 11 octobre 2024, entre la circonscription de Marolles en Brie et la municipalité de Mandres-les-Roses à ce sujet. Lors de celle-

ci, l'inspectrice à préciser aux communes qu'elles avaient jusqu'à fin décembre pour remettre leur dossier

- **Les plans sont en partie actualisés dans la mesure de ce qui est possible d'être fait par l'école.** Seuls les services de la mairie sont en capacité de compléter le PPMS en fournissant un plan correspondant aux exigences du PPMS unifié. L'école ne dispose pas des moyens techniques pour le faire (logiciel adapté entre autre...)

Par ailleurs, Mme Andlauer participe à une réunion à ce sujet le mercredi 16 octobre 2024.

5 – Travaux :

Demandes de travaux pendant les vacances d'automne:

Dans le jardin :

- Vérifier les structures du jardin ainsi que les revêtements de sol amortisseurs.
- Vérifier les grillages. Certains sont abîmés et pourraient être dangereux.
- Comblir les trous dans la terre.
- Vérifier les buissons. Certains ont de grosses épines.

Dans l'école :

- Changer les dalles cassées au sol des couloirs et des salles de classes.
- Vérifier le lavabo de la classe 2 qui fuit.
- Revisser la « bascule » de gymnastique
- Refixer la porte de la « cuisine » pour enfants classe 4
- Vérifier toutes les portes de classes et dortoirs et Huiler les portes qui grincent
- Vérifier toutes les portes des classes et dortoirs et dégripper les verrous qui ne fonctionnent pas (notamment classe 2)
- Changer le néon classe 1 et toilettes 2
- Réparer le film occultant de la porte extérieure de la classe 5 qui se décolle.

Suite au PPMS :

- Rajouter une sirène près de la classe 7

L'école demande si la structure de motricité sera finalement utilisable. Après renseignements auprès du fournisseur, la mairie répond que s'agissant d'une structure de 2^{ème} génération, pour continuer à l'utiliser, il est nécessaire de la mettre en conformité. Il faudra également acheter un sol amortissant. En parallèle, la commune a fait une demande de subvention à la CAF. Le coût prévisionnel de la remise aux normes est de 4800 euros. La mairie espère qu'en janvier 2025 la structure soit de nouveau utilisable par l'école.

Les représentants des parents d'élèves demandent ce qui peut être fait pour joindre l'école en cas d'urgence car lorsque tous les enseignants sont dans leur classe, personne ne peut entendre la

sonnette. Il est convenu, qu'en cas d'extrême urgence, les parents joindront -la circonscription qui possède le numéro de portable de la directrice et pourront ainsi la joindre.

Point travaux agrandissement de l'école : les installations pour les travaux commenceront fin novembre 2024. La fin des travaux est prévue pour le printemps 2026.

6 - Finances :

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire enregistre un solde créditeur de 2351,24 euros en date du 15 octobre 2024.

L'école a pris auprès de la SACEM un abonnement annuel (135,59 euros) et elle a payé l'adhésion à l'OCCE et les frais bancaires (455, 70 euros), et ont été également déjà déduits les 400 euros du spectacle de jeudi prochain, 17 octobre 2024.

Un budget d'environ 200 euros sera attribué à chaque classe pour les projets annuels (fêtes des parents, plantations, élevages etc...). A l'occasion de la Fête de Noël, une somme sera aussi attribuée à chaque classe pour les achats de petits cadeaux pour les classes et/ou les élèves.

Les documents comptables ont été contrôlés et signés par les représentants de parents d'élèves fin septembre. Les enseignantes « récolteront » les dons des parents après les vacances d'automne.

Budget mairie

Concernant 2024 :

Tout le budget fournitures scolaires 2024 et tout le budget investissement 2024 a été utilisé.

Il restait 1460 euros non utilisés sur budget transport. Une demande a été faite pour utiliser ce budget pour les fournitures scolaires. La mairie a accepté qu'une commande de 394,47 euros soit passée pour un massicot sur ce budget restant de la ligne transports.

Concernant 2025 :

Les demandes faites par l'école sont les suivantes :

- fournitures scolaires : 7000 euros
- transport : 3500 euros
- projet danse : 5040 euros

Le budget sera voté en mars 2025.

7- Point périscolaire

Mme Darche, directrice du périscolaire explique l'organisation de l'accueil de loisirs du mercredi avec 3 pôles d'activités selon le niveau des élèves (PS,MS,GS). Une quarantaine d'élèves sont accueillis tous les mercredis. Sur la pause méridienne, environ 150 élèves sont accueillis chaque jour. Ils sont encadrés par les 6 atsems, une animatrice et Mme Darche. Les atsems mangent avec les enfants. Les animateurs mangent après les services. Mme Darche explique qu'il y a une très bonne collaboration et une bonne entente avec l'école.

Un mail sera envoyé, par la mairie, aux familles afin de leur rappeler de mettre à jour la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Les représentants des parents d'élèves demandent s'il est possible de créer un blog pour le périscolaire à l'instar de ceux des classes. La mairie répond que la demande sera étudiée.

Mme Andlauer remercie Mme Darche et toute l'équipe du périscolaire pour leur précieuse collaboration et leur implication. Elle confirme la bonne entente de tous les personnels (éducation nationale et municipalité) et souligne l'importance de cette bonne entente dans la résolution rapide des problèmes qui peuvent survenir au sein d'une école.

Mme Andlauer rappelle également combien les atsem sont importantes, participent activement à l'apprentissage du vivre ensemble et aident à la bonne marche des classes. L'école a la chance d'avoir des ATSEM consciencieuses et impliquées qui gardent leur bonne humeur malgré des journées longues et fatigantes.

Mme Andlauer remercie toutes les ATSEM et l'équipe du périscolaire pour leur aide précieuse.

8- Questions diverses:

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur le prix de la pochette photo de classe qui était à 20 euros cette année. L'école répond qu'elle n'a pas été mise au courant par le photographe de l'augmentation du prix.

Après discussion, il est convenu que les représentants des parents d'élèves feront un sondage auprès des autres parents pour savoir ce qu'ils désireraient concernant le contenu de la pochette photo l'année prochaine. L'école quant à elle songe sérieusement à changer de prestataire pour la photo de l'année prochaine.

En attendant, Mme Andlauer contactera le photographe actuel pour en savoir plus sur la hausse du prix.

Les représentants des parents d'élèves demandent s'il ne faudrait pas faire un appel au don de matériel pour les classes où les enseignants sont nouvellement arrivés. Mme Andlauer explique que chaque classe a le même budget pour les fournitures annuelles. Il est décidé que pour les jeux de construction, les puzzles ou autres... les enseignants qui le souhaitent peuvent faire un appel aux dons des parents.

Fin de la réunion du conseil d'école à 20h45

Mme Adlauer (directrice)

Mme Darchis (secrétaire de séance)

Liliane Andlauer

Procès- Verbal établi le 17 octobre 2024
Signatures (NOM, Prénom, fonction) :

Stephanie Darchis

P.E.

